

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juin 2013

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	17
Procurations	04
Absents	10
Votants	21
Convoqués le	12/06/2013
Affiché le	25/06/2013

L'an deux mille treize et le dix-huit juin à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BROS, premier adjoint au Maire, représentant le maire empêché.

Etaient présents :

MM.BROS, BOUFFARTIGUE, GRANDET, COT, TEMPESTA, VIGNES, LIBERATI, TURREL, PESSANT, BENARFA, LAUTRÉ, GREGOIRE, GOUBELET, AYÇAGUER, GUIHUR, PONS et DURAND.

Procurations : Mme LIBRET-LAUTARD donne procuration à M.VIGNES, Mme PAILHES donne procuration à M.PESSANT, M.DORET donne procuration à M.BENARFA, Mme DARNISE donne procuration à M.DURAND.

Absents excusé(e)s : MM. HELLE, LIBRET-LAUTARD, PAILHES, DORET, MASSIP-PAILHES et DARNISE.

Absent(e)s : MM. BARRAU, MAZIC, BENAC et BARDOU.

La séance est ouverte à 21 heures.

ORDRE DU JOUR :

1. Election du secrétaire de séance.

Madame Grégoire est élue pour être secrétaire de séance.

Votants : 21- Pour : 21- Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

2. Approbation du procès verbal de la séance du 21 mai 2013.

Monsieur Bros demande s'il y a des remarques à formuler. En l'absence d'observations, il est procédé au vote.

Votants : 21 - Pour : 21- Contre : 0- Abstentions : 0 Adopté à l'unanimité

3. Projet de composition du conseil communautaire après les élections municipales de 2014. (cf. tableau en annexe 1).

Monsieur Bros expose les nouvelles modalités de la réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi du 31 décembre 2012 relative à la représentation des communes dans les communautés de communes et d'agglomération.

Le nombre de conseillers (et non plus délégués) au sein des communautés de communes a été revu à la baisse. Ainsi, pour la communauté de communes du Volvestre, actuellement 84 représentants des communes siègent au conseil communautaire. Suite à cette réforme, en application des dispositions III à V de l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, seuls 52 seraient habilités à siéger au conseil communautaire, suivant un calcul à la plus forte moyenne (annexe 1 : proposition sans accord).

Toutefois, ce nombre de 52 pourra être porté à 60 conseillers en cas d'accord à la majorité qualifiée soit les 2/3 au moins des conseils municipaux représentant 50% de la population totale des communes membres de la communauté de communes ou l'inverse (soit 50 % des conseils municipaux représentant 2/3 de la population totale).

Cet accord doit respecter 3 conditions :

- La répartition doit tenir compte de la population de chaque commune,
- Chaque commune doit être attributaire d'un siège,
- Aucune commune ne peut totaliser plus de la moitié des sièges. .

Concernant la répartition des 60 sièges potentiels suivant l'annexe 1 « tableau avec accord », un consensus sur un projet de composition du conseil communautaire est intervenu au sein du bureau de la communauté de communes du Volvestre du 3 juin 2013, en vue de soumettre ce projet de répartition au vote des conseils municipaux.

Ainsi, il est proposé une répartition plus équilibrée entre les communes tout en respectant les 3 conditions énoncées ci-dessus et posées par la loi.

Cet accord devra intervenir avant le 31 août 2013 en vue d'une validation par le Préfet de la Haute-Garonne. A défaut d'accord à la majorité qualifiée, la répartition « de base » sans accord définie par la loi s'appliquera.

Monsieur Bros rappelle que cette nouvelle répartition permettra à toutes les communes d'être représentées.

Monsieur Ayçaguer s'interroge sur le ressenti des différentes communes face à ce changement.

Monsieur Bros indique qu'elles sont satisfaites.

Monsieur Durand demande si le nombre de vice-présidents sera modifié.

Monsieur Bros précise que leur nombre se situera entre 10 et 12 vice-présidents.

Monsieur Turrel répond qu'il appartiendra au nouveau conseil communautaire de choisir son organisation et confirme que la loi permet d'aller jusqu'à 15.

Monsieur Pessant souhaite prendre la parole afin d'expliquer son choix de votes en faveur de 52 conseillers avec une répartition modifiée (10 sièges pour Carbonne, 5 sièges pour Montesquieu-Volvestre, 4 sièges pour Rieux-Volvestre, 3 sièges pour Saint-Sulpice-sur-Lèze, 2 sièges pour Lavelanet-de-Comminges, Saint-Julien-sur-Garonne, Salles-sur-Garonne et Montaut).

Monsieur Pessant ajoute qu'il trouve regrettable qu'actuellement sur 84 délégués, il n'y ait jamais plus de 50 délégués présents lors des conseils communautaires.

Il indique qu'il aurait souhaité un débat sur le fond de la loi : le nombre de vice-présidents et leurs indemnités, cumuls des mandats, ...

Il souligne qu'il aurait souhaité que l'avis de la Communauté de Communes soit obligatoire lors de créations d'équipements importants (exemple : implantation d'EOVAL à Lafitte-Vigordane) ou la rénovation d'équipements (exemple : piscine de Rieux).

Il signale également qu'il serait intéressant que la Communauté de Communes prenne contact avec le collectif pour la construction d'un lycée entre Muret et Saint-Gaudens afin d'anticiper les besoins et soutenir le projet dans une logique de démocratie participative.
Enfin, il fait part de son sentiment « d'être inutile » au sein des différents conseils communautaires.

Mme Grégoire souhaite répondre à M.Pessant sur son sentiment d'inanité. Elle lui rappelle que plutôt que de pratiquer « la chaise vide », il est plus constructif d'assister aux séances plénières et surtout de participer aux commissions qui travaillent en aval dans un esprit serein et dans lesquelles il est parfaitement possible de donner son avis.

Monsieur Bros demande l'avis du Conseil municipal sur chaque mode de répartition au vu de l'annexe jointe à l'ordre du jour.

<p style="text-align: center;"><u>Pour une répartition à 52 sièges :</u> Pour : 4 (MM.Durand et Pessant et leurs procurations) - Contre : 15</p> <p style="text-align: center;"><u>Pour une répartition à 60 sièges :</u> Pour : 17 dont 2 procurations - Contre : 4 dont 2 procurations)</p> <p style="text-align: center;">Adopté à la majorité</p>

4. Rénovation des installations électriques : Stades André Abbal, Alfred Prévost, Léo Lagrange

Madame Bouffartigue informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la commune du 02/02/2012 concernant la rénovation des installations électriques des stades André Abbal, Alfred Prévost et Léo Lagrange, le Syndicat Départemental d'Electricité de Haute Garonne a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération :

1/ Stade André Abbal :

- Remplacement des 6 armoires électriques vétustes, reprise de l'installation intérieure avec mise aux normes.
- Rénovation du coffret prises pour les manifestations.

2/ Stade Alfred Prévost :

- Rénovation complète du coffret électrique de commande du terrain d'honneur et de la buvette.

3/ Stade Léo Lagrange :

- Rénovation complète du coffret électrique de commande du terrain.

Le coût total est estimé à 53 352 €.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG et au Conseil Général, la part à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• TVA éligible au FCTVA (récupérée par le SDEHG)	7 928 €
• Part gérée par le Syndicat	21 409 €
• Part restant à la charge de la commune	<u>24 015 €</u>
Total	53 352 €

Plusieurs conseillers demandent si un système d'allumage des luminaires plus accessibles a été prévu. En effet, l'éloignement du coffret électrique obligeait jusqu'à présent d'allumer les projecteurs avant le début de l'entraînement afin de ne pas laisser seules les équipes. Une activation plus facile permettrait d'effectuer des économies d'énergie.

Madame Bouffartigue se renseigne et si cela est possible, demandera que le nécessaire soit fait.

Monsieur Bros demande l'avis du Conseil Municipal.

Votants : 21 - Pour : 21- Contre : 0- Abstentions : 0 Adopté à l'unanimité

5. Demande de garantie d'emprunt de l'OPH 31.

Monsieur Cot précise que l'Office Public de l'Habitat de la Haute -Garonne sollicite la commune en vue de la garantie d'un prêt de 100 000 € à hauteur de 30%, soit 30 000 €, 70 % étant garantis par le Conseil Général.

Ce prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) concerne l'opération de réhabilitation de 21 logements situés rue Lamartine à Carbone (13T4+8T5).

Le plan de financement de l'opération sur la résidence Lamartine se décompose comme suit :

1.Subventions

Conseil Général	86 100 €
Etat	54 600 €
Région Midi-Pyrénées	25 200 €

2.Prêts

Eco prêt CDC	283 500 €
PAM prêt CDC	100 000 € (prêt concerné par la demande de garantie)

3. Fonds Propres

Fonds propres OPH	483 612 €
Total	1 031 012 €

Monsieur Bros souligne la rénovation remarquable notamment du confort énergétique.

Monsieur Cot souligne qu'à l'heure actuelle, la commune garantie 2,2 millions d'euros auprès de divers organismes collecteurs.

Monsieur Bros demande l'avis du Conseil municipal.

Votants : 21 - Pour : 19 - Contre : 0- Abstentions : 2 (M.Durand et sa procuration) Adopté à la majorité

6. Transfert de propriété d'un bâtiment préfabriqué de l'école.

Madame Bouffartigue indique que le Conseil Général, conformément au règlement relatif aux aides aux Communes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale approuvé par leur Assemblée Départementale prévoit la cession à titre gratuit au profit de la Commune d'implantation, des bâtiments préfabriqués départementaux ayant plus de 10 ans d'âge.

Le préfabriqué inventorié par le Conseil Général sous le N°925 mis à la disposition de la commune au sein de l'école élémentaire est concerné par cette disposition.

Le Conseil Général propose le transfert de propriété, à titre gratuit, au profit de notre collectivité de ce bâtiment. A cet effet, une convention doit être signée.

Monsieur Pessant demande quelle utilité pourrait être faite des ces préfabriqués.

Madame Bouffartigue indique que ce préfabriqué sera destiné au CLAE.

Monsieur Bros demande l'avis du Conseil Municipal.

Votants : 21 - Pour : 21 - Contre : 0- Abstentions : 0 Adopté à l'unanimité
--

7. Règlement de la restauration scolaire (annexe 2).

Madame Tempesta expose que, comme l'an passé, le règlement de la restauration scolaire 2013-2014 doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal pour être opposable aux familles.

Monsieur Bros demande l'avis du Conseil Municipal.

Votants : 21 - Pour : 21 - Contre : 0- Abstentions : 0 Adopté à l'unanimité
--

8. Rapport d'activités 2012 du SMAGV Manéo.

Monsieur Bros informe que le Syndicat Mixte pour l'Accueil des gens du voyage dans le département de la Haute-Garonne transmet son rapport d'activités 2012 qui est présenté au Conseil municipal pour information. L'intégralité de ce rapport est téléchargeable sur le site du SMAGV : <http://www.sieanat.fr/spip.php?article439>

De 22 communes en 1984, l'EPCI regroupe désormais 97 communes ou intercommunalités.

Ses missions :

- Manéo apporte un appui technique à la création ou de réhabilitation des aires d'accueil et de grand passage.
- Manéo accompagne avec d'autres partenaires la scolarisation des enfants du voyage, en sus d'un accompagnement social des familles.
- Le syndicat propose des prestations d'études et de gestion des aires d'accueil (18% du parc actuel soit 133 places), solution intermédiaire et alternative à la gestion directe par les communes (41%) ou à la gestion privée (20%).

Monsieur Bros rappelle que la commune de Carbone est concernée par la construction d'une aire d'accueil des gens du voyage étant donné que le nombre d'habitants est supérieur à 5000.

L'aire d'accueil sera installée au barrage d'EDF après le pont de Pierre.

Le Syndicat assistera la collectivité en collaboration avec l'Etat et le Conseil Général dans l'instruction du dossier de demande de subvention pour la réalisation de cette aire.

Cette aire d'accueil prévoit 20 emplacements et verra le jour d'ici 2 ans.

9. Rapport d'activités 2012 GRDF.

Madame Bouffartigue indique que, GRDF assure la distribution publique de gaz naturel, en qualité de concessionnaire, et a signé avec la commune, un nouveau traité de concession le 1^{er} décembre 2012 pour une durée de 30 ans. La redevance versée à la commune pour le mois de décembre 2012 s'élève à 281,60 €, soit 3 379,20 € pour une année. Une actualisation intervient suivant le linéaire notamment.

Quelques données à noter :

- 952 abonnés à Carbone,
- 1 213 774 € représente la valeur nette des ouvrages pour la commune,
- longueur de réseau de 35 215 mètres.

Dans une optique d'économies d'énergie, GRDF lance une opération d'installation de compteurs « communicants » permettant aux abonnés de suivre en ligne leur consommation.

Madame Guihur demande quel est le nombre de foyers concernés : environ 2100 foyers.
Monsieur Durand s'interroge sur la raison du versement d'une redevance d'EDF à la Commune.
Mme Martin répond que cette redevance est due étant donné l'existence d'une servitude de canalisation.

* Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire :

Marché	Montants HT	Objet du Marché	Entreprise attributaire
Marché à Bons de commande N°2013-14	Minimum : 2 500 € Maximum : 10 000 €	Lot 1 : petites fournitures de bureau	BUROFFICE SARL ZA Triasis - Rue Benjamin Franklin 31140 LAUNAGUET
Marché à Bons de commande N°2013-15	Minimum : 3 000 € Maximum : 12 000 €	Lot 2 : Fourniture de ramettes de papier	TECHNIBUREAU ZAC des Landes 31800 ESTANCARBON
Marché à Bons de commande N°2013-16	Minimum : 1 000 € Maximum : 5 000 €	Lot 3 : Fourniture de papier et enveloppe à tête	BONG SAS 10, Rue du Trieu du Quesnoy ZI Roubaix Est - BP 22 59115 LEERS
Marché à Bons de commande N°2013-17	Minimum : 150 € Maximum : 600 €	Lot 4 : Marché réservé conformément à l'article 15 du CMP	Entreprise Adaptée L'E.A. 12, Rue Jacquard ZA Le Bert 38630 LES AVENIERES
Marché à Bons de commande N°2013-18	Minimum : 2 000 € Maximum : 8 000 €	Lot 5 : Fournitures de consommables informatiques	TECHNIBUREAU ZAC des Landes 31800 ESTANCARBON
Marché à Bons de commande N°2013-19	Minimum : 2 500 € Maximum : 10 000 €	Lot 1 : Fournitures scolaires pour l'école maternelle	SURRE MAJUSCULE 40, Rue Théophile Delcassé 09000 FOIX
Marché à Bons de commande N°2013-20	Minimum : 5 000 € Maximum : 15 000 €	Lot 2 : Fournitures scolaires pour l'école élémentaire	SURRE MAJUSCULE 40, Rue Théophile Delcassé 09000 FOIX

Madame Tempesta intervient pour communiquer des informations sur les prochaines dates à retenir comme la fête de la musique le 21 juin avec la chorale de l'école et la fête de l'école le 28 juin 2013 à partir de 17 h.

En l'absence de questions diverses, la séance levée à 21 heures 50.

La secrétaire de séance



Anne-Marie GREGOIRE



Le 1^{er} adjoint au Maire



Bernard BROS